



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREFECTORAL

portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 341-16 à R. 341-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives notamment son article 15 – 5° ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2006 modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2023 portant renouvellement intégral des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 portant modification de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;

Vu la proposition de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Grand Est désignant son nouveau représentant dans la composition de la formation dite « des carrières » ;

Vu la proposition de l'Office français de la biodiversité désignant un nouveau représentant dans la composition des formations « nature » et « faune sauvage captive » ;

Vu la proposition du Parc naturel régional de Lorraine désignant un nouveau représentant dans la composition de la formation « sites et paysages » ;

Considérant qu'à la suite de ces nouvelles désignations, il convient de modifier la composition de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRETE

Article 1^{er} : La formation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est modifiée comme suit :

a) pour la formation spécialisée dite « de la nature »
 et concernant le collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels
 La modification apportée est mentionnée en gras

b) pour la formation spécialisée dite « des sites et paysages »
 et concernant le collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme , de paysage, d'architecture et d'environnement.
 La modification apportée est mentionnée en gras.

c) pour la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive »
 et concernant le collège des personnes qualifiées (représentants d'associations agréées dans la protection de la nature et scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive)

d) pour la formation spécialisée dite « des carrières »
 et concernant le collège des personnes compétentes (représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières)
 La modification apportée est mentionnée en gras.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 3 mai 2023 portant renouvellement des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites restent inchangées.

Article 3 : Composition de la formation spécialisée dite "de la nature"

➤ Collège des services de l'État

- Deux représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Grand Est,
- Deux représentants de la direction départementale des territoires (DDT).

➤ Collège des élus

Titulaires	Suppléants
M. Sylvain MARIETTE, conseiller départemental	M. Séverin LAMOTTE, conseiller départemental
M. Michel MARCHAL, conseiller départemental	M. Anthony PERRIN, conseiller départemental
M. Stéphane LAURENT, maire d'Amance	M. Raphaël ARNOULD, maire de Gondreville
M. Henri POIRSON, vice-président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson	M. Christophe SONREL, vice-président de la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle

➤ Collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
Mme Lucette LANG, association FLORE 54	M. René DAUDON, association FLORE 54
M. Alain SALVI, conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	M. Damien AUMAITRE, conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
M. Jérémy JENNESON, représentant la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle	M. Nicolas PETITJEAN, représentant la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
M. Gérard ANDRÉ, représentant du Parc Naturel Régional de Lorraine	M. Laurent GODÉ, représentant du Parc Naturel Régional de Lorraine

➤ Collège des personnes compétentes

Lorsque la formation examine des dossiers d'autorisation environnementale concernant des projets d'installations de productions d'électricité utilisant mécanique du vent, le collège des personnes compétentes est composée des personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
M. Didier SCHLIENGER, représentant du syndicat des énergies renouvelables	M. Nicolas GUBRY, représentant de France Energie Eolienne
Mme Delphine MONTOYA, chargée de mission urbanisme durable au PNRL	Mme Laure RIHN, chargée de mission aménagements et paysages au PNRL
M. Yves GRY, professeur d'université de Lorraine	Mme Corine MANGIN, architecte DPLG
M. Régis JANOVEC, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle	M. Luc BONACCINI, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle

Pour l'examen de tous les autres dossiers, la formation est composée des personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
M. Régis JANOVEC, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle	M. Luc BONACCINI, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle
Mme Delphine MONTOYA, chargée de mission urbanisme durable au PNRL	Mme Laure RIHN, chargée de mission aménagements et paysages au PNRL
M. Yves GRY, professeur d'université de Lorraine	Mme Corine MANGIN, architecte D.P.L.G
M. René ACREMENT, centre régional de la propriété forestière Grand Est	M. Jean-Philippe ANDRÉ, centre régional de la propriété forestière Grand Est

Article 5 : Composition de la formation spécialisée dite de la "publicité"

➤ Collège des services de l'État

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Grand Est ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant.

➤ Collège des élus

Titulaires	Suppléants
M. Séverin LAMOTTE, conseiller départemental	M.Emilien MARTIN-TRIFFANDIER, conseiller départemental
M. Alain BOULANGER, maire de Fléville-devant-Nancy	M. Christopher VARIN, maire de Varangéville
M. Laurent TROGRIC, maire de Pompey	M.Alde HARMAND, marie de Toul

➤ Collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc RIGO, association FLORE 54	M. Jean-Claude THIRION, association FLORE 54

➤ Collège des personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
M. Philippe MALENFERT, représentant du Centre ornithologique lorrain	M. Guy SEZNEC, botaniste au conservatoire des jardins botaniques de Grand Nancy et de l'Université de Lorraine
M. Rodrigue DUHAUT, représentant l'Office français de la biodiversité	M. Benjamin KELLER, représentant l'Office français de la biodiversité
M. Jean-Louis GILLET, fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle	M. Daniel SINOT, fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle
Mme Moana GRYSAN, fédération départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle	M. Yann PARMENTIER, fédération départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle

Article 4 : Composition de la formation spécialisée dite "des sites et paysages"

➤ Collège des services de l'État

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Grand Est ou son représentant,
- Deux représentants de la direction départementale des territoires,
- Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant.

➤ Collège des élus

Titulaires	Suppléants
Mme Barbara THIRION, conseillère départementale	M.Emilien MARTIN-TRIFFANDIER, conseiller départemental
M. Michel MARCHAL, conseiller départemental	M. Séverin LAMOTTE, conseiller départemental
Mme Francine PARISOT, maire de Saxon-Sion	Mme Manuela RIBEIRO, marie de BRAINVILLE
M. Didier DANTE, vice-président de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences	M. Raphaël ARNOULD conseiller délégué de la communauté de communes Terres Touloises

➤ Collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Claude THIRION, association FLORE 54	Mme Francine PIERRE, association FLORE 54
M. Nicolas PETITJEAN, représentant la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle	M. Jérémy JENNESON, représentant la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
M. Frédéric de METZ NOBLAT, représentant de l'association « Vieilles Maisons françaises »	Mme Chantal MASCARO, représentante de l'association « Vieilles maisons françaises »
M. Stéphane CORDIER, professeur de géographie à l'Université de Nancy II	M. Louis BLAISE, inspecteur général de l'environnement et du développement durable

Mme Francine PARISOT, représentante de la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle	/
----------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Mme Catherine RUTH, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle	M. Luc BONACCINI, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

➤ Collège des personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
M. Stéphane VAUQUELIN, société Clear Channel France	M. Nicolas SUTKAITIS, société Clear Channel France
M. Hervé COUILLARD, société MPE-Avenir	Mme Corinne GODIER, société MPE-Avenir
M. Stéphane LEMAIRE, société Lorenzoni	M. Simon DAUTREY, société Publi Création

Article 6 : Composition de la formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive"

➤ Collège des services de l'État

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Grand Est ou son représentant,
- Deux représentants de la direction départementale de la protection des populations

➤ Collège des élus

Titulaires	Suppléants
Mme Barbara THIRION, conseillère départementale	M. Séverin LAMOTTE, conseiller départemental
M. Jean-Paul FRANCOIS, maire de Flin	M. Alain BALLY, maire de Remenoville
M. Alain GODARD, maire de Gemonville	M. Jean-Pierre CALLAIS, maire de Mont-le-Vignoble

➤ Collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
Mme Laurence VIGNERON-OBRECHT association FLORE 54	M. Marcel GAUZELIN, association FLORE 54
M. Sébastien DELEPORTE, docteur vétérinaire	Mme Marianne PROMENT WIECZOREK, docteur vétérinaire
M. Rodrigue DUHAUT, représentant l'Office français de la Biodiversité	M. Benjamin KELLER, représentant l'Office français de la biodiversité

➤ Collège des personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
Mme Marielle THOMAS, chercheur-enseignant – Unité de recherche, animal et fonctionnalités des produits animaux à l'Université de Lorraine	M. Bruno DELEYS, employé en animalerie.

Mme Frédérique BEY employée en animalerie	/
Mme Julie DELAUAUX, éleveur de reptiles	M. Jean-Sébastien DIDIER, employé en animalerie

Article 7: Composition de la formation spécialisée dite "des carrières"

➤ Collège des services de l'État

- Deux représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Grand Est,
- Deux représentants de la direction départementale des territoires

➤ Collège des élus

Titulaires	Suppléants
M. Antony CAPS, conseiller départemental	Mme Michèle PILOT, conseillère départementale
M. Jacky ZANARDO, conseiller départemental	M. Séverin LAMOTTE, conseiller départemental
M. Michel MARCEL, maire de Repaix	M. Jean LOPES, maire de Maizières
M. Philippe DANIEL, président de la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle	M. Pascal FLEURY, vice-président de la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson

➤ Collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Louis GILLET, fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle	M. Daniel SINOT, fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle
Mme Michèle SCHNITZLER, association FLORE 54	M. Raynald RIGOLOT, association FLORE 54
M. Jérémy JENNESON représentant la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle	M. Nicolas PETITJEAN, représentant la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
Mme Sylvie DOUSSET professeur à l'Université de Lorraine	M. Yann GUNZBURGER, professeur à l'Université de Lorraine

➤ Collège des personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
M. Romain SIRJEAN, Unicem Grand Est	M. Martin WINTER, Unicem Grand Est
M. Benjamin GARRANT, Unicem Grand Est	M. Frédéric ESQUIVIE, Unicem Grand Est
M. Lucas THIRIET, Fédération des Travaux Publics de Lorraine	M. Laurent FROEHLICH, Fédération des Travaux Publics de Lorraine

Article 8 : L'arrêté du 23 juin 2023 portant modification de la CDNPS est abrogé.

Article 9 : Les membres de la CDNPS sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, à compter de l'arrêté préfectoral de renouvellement intégral de la CDNPS, soit jusqu'au 3 mai 2026.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

Fait à NANCY le **16 JAN. 2024**

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,



Julien LE GOFF

1911